

Réunion sur les demandes électroniques

EAM/1/3

Première réunion
Genève, 15 mars 2023

Original : anglais
Date : 8 mars 2023

UPOV PRISMA

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux concernant UPOV PRISMA qui sont intervenus depuis la vingtième réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique ("réunion EAF/20"), qui s'est tenue le 25 octobre 2022, et de présenter les futurs développements prévus.
2. Les membres participants de la réunion sur les demandes électroniques sont invités à noter :
 - a) les faits nouveaux concernant UPOV PRISMA survenus depuis la réunion EAF/20;
 - b) qu'un compte rendu sur les plans d'amélioration de la synchronisation du questionnaire technique de l'OCVV et de la facilité d'utilisation d'UPOV PRISMA sera présenté à la réunion EAM/1;
 - c) que, depuis la version 2.8, la République de Moldova utilise le questionnaire technique du Royaume-Uni pour la betterave sucrière et que, dans la version 2.9, l'Afrique du Sud utilisera également le questionnaire technique du Royaume-Uni pour la betterave sucrière, comme indiqué dans les paragraphes 23 et 27 du présent document;
 - d) les plans pour la version 2.9, tels qu'exposés aux paragraphes 29 à 31 du présent document;
 - e) les plans pour les versions 2.10 et 3.0, tels qu'exposés aux paragraphes 33 à 39 du présent document;
 - f) l'évolution possible d'UPOV PRISMA telle qu'exposée aux paragraphes 41 à 43 du présent document.
3. Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ.....	1
UTILISATION D'UPOV PRISMA (AU 28 FÉVRIER 2023).....	2
<i>Nombre de demandes présentées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA</i>	2
<i>Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA par service participant</i>	2
LANCEMENT DE LA VERSION 2.8 (NOVEMBRE 2022).....	3
<i>Membres de l'UPOV</i>	3
<i>Plantes ou espèces</i>	3
<i>Nouvelles fonctions</i>	4
AUTRES FAITS NOUVEAUX	4
<i>Audit de la qualité des logiciels</i>	4
<i>Amélioration de la facilité d'utilisation d'UPOV PRISMA</i>	5
<i>Synchronisation avec l'OCVV</i>	5
<i>Couverture des principes directeurs d'examen : betterave sucrière</i>	6
PLANS POUR LA VERSION 2.9.....	6
<i>Lancement de la version 2.9</i>	6
<i>Plantes couvertes</i>	6

<i>Fonctions</i>	7
PLANS POUR LA VERSION 2.10.....	7
<i>Lancement de la version 2.10</i>	7
<i>Couverture des membres</i>	7
- Chine.....	7
- Brésil.....	8
<i>Fonctions</i>	8
PROJETS CONCERNANT LA VERSION 3.0.....	8
<i>Lancement de la version 3.0</i>	8
<i>Couverture des membres de l'UPOV</i>	8
<i>Fonctions</i>	8
ÉVOLUTION POSSIBLE.....	8
<i>Champ d'application</i>	9
<i>Convivialité de l'outil</i>	9
<i>Nouvelles fonctions</i>	9

UTILISATION D'UPOV PRISMA (AU 28 FÉVRIER 2023)

4. On trouvera ci-après des informations relatives à l'utilisation d'UPOV PRISMA :

Nombre de demandes présentées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	1	-	7	18	107	232	206
Février	-	3	9	5	107	95	107
Mars	2	3	6	21	67	121	
Avril	-	3	22	11	105	96	
Mai	1	1	33	11	65	67	
Juin	-	7	10	18	819	78	
Juillet	-	7	3	9	58	83	
Août	-	1	7	11	379	435	
Septembre	3	8	16	29	154	91	
Octobre	1	19	29	16	68	53	
Novembre	3	16	26	41	407	353	
Décembre	3	9	51	32	174	204	
Total	14	77	219	222	2 509	1 907	313

Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA par service participant

Service		Nombre de demandes dans UPOV PRISMA en :							Nombre total de demandes dans UPOV PRISMA (au 28/02/2023)
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Afrique du Sud	ZA		2	3	2	12	17	1	37
Argentine*	AR								0
Australie	AU	2	10	17	36	27	15	10	117
Bolivie (État plurinational de)*	BO			2					2
Canada	CA		6	27	17	24	46	2	122
Chili	CL	3		3	1	9	3		19
Chine	CN								0
Colombie	CO			4	2	4	1		11
Costa Rica	CR			4	1	2			7
Équateur	EC				2	4	1		7
États-Unis d'Amérique	US		6	1	3	5	26	3	44
France	FR			20	-	4	3		27
Géorgie	GE			2	1	3	1	3	10
Kenya	KE		13	6	14	14	26	5	78
Maroc	MA					7	4		11

Service		Nombre de demandes dans UPOV PRISMA en :							Nombre total de demandes dans UPOV PRISMA (au 28/02/2023)
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Mexique	MX		7	7	13	13	25		65
Norvège	NO	1		5	7	6	6	1	26
Nouvelle-Zélande	NZ	5	3	8	5	18	7	1	47
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	OA			3	1		2		6
Paraguay*	PY								0
Pays-Bas	NL	1	8	12	6	1	2		30
Pérou	PE				2	3	1		6
République de Corée	KR			1	1				2
République de Moldova	MD			2					2
République dominicaine	DO			2	2	4	3		11
Royaume-Uni	GB		3	18	22	2 138	1 557	277	4 015
Saint-Vincent-et-les Grenadines	VC								0
Serbie	RS			2	1	3			6
Suède	SE			1					1
Suisse	CH	2	3	4	16	13	9	2	49
Trinité-et-Tobago	TT								0
Tunisie	TN		2	4		1			7
Türkiye	TR		6	23	54	65	63	6	217
Union européenne	QZ		8	38	13	123	89	2	273
Uruguay	UY					6			6
Viet Nam	VN								0
Total :		36	14	77	219	2 509	1 907	206	5 256

* Tant que les informations requises ne sont pas fournies, les demandeurs ne sont pas en mesure de communiquer les données relatives à la demande

LANCEMENT DE LA VERSION 2.8 (NOVEMBRE 2022)

5. La version 2.8 d'UPOV PRISMA, qui intègre les nouveautés ci-après, a été déployée le 21 novembre 2022.

Membres de l'UPOV

6. Aucun nouveau membre de l'UPOV participant.

- Les formulaires pour la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni été mis à jour.

Plantes ou espèces

7. La version 2.8 couvrait le nouveau membre de l'UPOV suivant :

- la République de Moldova utilise le questionnaire technique du Royaume-Uni pour la betterave sucrière;
- étendre la couverture des États-Unis d'Amérique pour inclure toutes les plantes et espèces, à l'exception de celles figurant dans la liste ci-dessous. Les caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV ont été utilisés dans la pièce C. Description objective de la variété.

Common Name	Botanical Name
Alfalfa	Medicago sativa L.
Orge	Hordeum vulgare L.
Agrostide commune	Agrostis capillaris L.
Chiendent	Cynodon dactylon (L.) Pers. var. dactylon
Pâturin	Poa pratensis L.
Chou fleur	Brassica oleracea L. var. botrytis L.
Maïs	Zea mays L.

Common Name	Botanical Name
Coton	Gossypium hirsutum L.
Haricot	Phaseolus vulgaris L.
Fétuque rouge	Festuca rubra L. var. rubra
Haricot de jardin	Phaseolus vulgaris L.
Œillet d'Inde	Tagetes patula L.
Melon	Cucumis melo L.
Avoine	Avena sativa L.
Oignon	Allium cepa L.
Pois	Pisum sativum L.
Cacahuète	Arachis hypogaea L.
Courge	Cucurbita pepo L.
Riz	Oryza sativa L.
Raygrass	Lolium multiflorum Lam.
Carthame	Carthamus tinctorius L.
Sorgho	Sorghum bicolor (L.) Moench
Fétuque des prés	Festuca pratensis Hudson
Triticale	x Triticosecale Wittm.
Pervenche	Catharanthus roseus (L.) G. Don
Pastèque	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. & Nakai var. lanatus
Zinnia élégant	Zinnia elegans Jacq.

Nouvelles fonctions

8. Les fonctions suivantes ont été introduites dans la version 2.8 :

- possibilité de transférer plusieurs pièces jointes pour la même question;
- dans la notification électronique, supprimer la mention du “demandeur” qui n’est pas correcte lorsque les données présentées dans la demande sont transmises par un mandataire;
- ajouter un champ “notes” supplémentaire aux données relatives au mandataire pour permettre à celui-ci de fournir davantage d’informations aux obtenteurs/demandeurs, telles que les services proposés et les langues parlées;
- pour les mandataires, une option permettant d’accepter des invitations en masse; et
- améliorer la fonction téléchargement pour les services chargés de l’octroi des droits d’obteneur moyennant l’insertion du code UPOV pour les plantes ne faisant pas l’objet de principes directeurs d’examen de l’UPOV et l’ajout des colonnes ci-après pour le Royaume-Uni aux fins de validation :
 - Pays d’origine
 - Répertoire national – Mainteneur
 - Répertoire national – Mandataire
 - Répertoire national – Demandeur
 - Demande de droits d’obteneur – Obtenteur
 - Demande de droits d’obteneur – Demandeur
 - Demande de droits d’obteneur – Mandataire
 - Date de réception de la demande de droits d’obteneur
 - Date de réception de la demande d’inscription au répertoire national
 - Code d’autorisation de commercialisation provisoire
 - Date d’autorisation de commercialisation provisoire
 - Poids des semences.

AUTRES FAITS NOUVEAUX

Audit de la qualité des logiciels

9. Pour améliorer la qualité du logiciel UPOV PRISMA, il a été décidé d’organiser un audit de programmation, qui a débouché sur les recommandations suivantes :

- 1) appliquer les pratiques recommandées en matière de programmation afin d’éviter les problèmes de duplication et de performance;
- 2) migrer vers l’informatique en nuage pour une meilleure gestion des ressources au niveau de l’infrastructure et continuer d’appliquer les normes les plus élevées en matière de sécurité;

- 3) mettre au point une interface de configuration dédiée pour une gestion contrôlée des formulaires.
10. La recommandation n° 1 (pratiques recommandées en matière de programmation) sera mise en œuvre dans la version 2.8.
11. La recommandation n° 2 (migration vers l'informatique en nuage) et la recommandation n° 3 (mise au point d'une interface de configuration dédiée) seront mises en œuvre dans la version 2.10, sous réserve des ressources disponibles.
12. Après le déploiement de la version 2.8, certains problèmes ont été signalés par les utilisateurs. Ces problèmes n'ont pas été identifiés au moment des tests de régression, principalement parce que les tests ont été effectués sur des données TEST et non sur des données réelles. Il est proposé d'appliquer les tests de régression automatiques sur une copie des données de production, à partir de la version 2.9.
13. Un compte rendu de la mise en œuvre des recommandations sera présenté lors de la réunion EAM/1.

Amélioration de la facilité d'utilisation d'UPOV PRISMA

14. Afin d'améliorer la facilité d'utilisation d'UPOV PRISMA, des consultations ont été organisées avec les utilisateurs de façon à revoir certaines fonctions existantes (copie, attribution des rôles) (voir le paragraphe 22 du document UPOV/EAF/17/3 "Compte rendu" et les paragraphes 15 et 16 du document UPOV/EAF/18/3 "Compte rendu").
15. Les participants de l'équipe d'experts UPOV PRISMA ont été consultés sur les propositions faites pour améliorer l'interface et la navigation dans l'ensemble du système.
16. Une deuxième version des écrans (Démarrer une nouvelle demande, Copier la demande) a été distribuée à l'équipe d'experts le 21 juin 2022, pour observations. La nouvelle proposition a été présentée lors de la réunion de l'équipe d'experts qui s'est tenue le 22 juin 2022.
17. Lors de la réunion de l'équipe d'experts tenue le 11 décembre 2022, la synthèse des commentaires reçus de l'ISF/la CIOFORA a été présentée et discutée. Les actions de suivi sont indiquées dans les projets ci-dessous.

Synchronisation avec l'OCVV

18. Une réunion de l'équipe d'experts UPOV PRISMA a été organisée le 11 décembre 2022 pour rendre compte de la participation de l'OCVV à UPOV PRISMA.
19. Afin de réaliser et de maintenir la synchronisation des questionnaires techniques entre UPOV PRISMA et l'OCVV, les projets suivants ont été convenus avec l'OCVV :
- Projet 1 : "Audit" (questions actuelles/situation) pour l'échange de données entre UPOV PRISMA et l'OCVV dans les deux sens (Statut : achevé);
 - Projet 2 : Partie A : Résolution des problèmes actuels; Partie B : Synchronisation des changements par l'UPOV et l'OCVV (Statut : en cours sur la base des informations fournies dans le projet 1);
 - Projet 3 : Mise en œuvre des résultats du projet 2 : Échange bidirectionnel de données relatives aux demandes (laitue, tomate, rosier) (Statut : en cours sur la base des informations fournies dans le projet 1);
 - Projet 4 : Téléchargement groupé des demandes relatives au maïs de l'UPOV vers l'OCVV (Statut : en cours sur la base des informations fournies dans le projet 1); et
 - Projet 5 : "Dispositions transitoires", pour communiquer aux demandeurs les situations dans lesquelles ils peuvent utiliser UPOV PRISMA pour les demandes auprès de l'OCVV ainsi que les mesures à prendre jusqu'à ce que toutes les questions soient réglées (Statut : en cours).
20. En ce qui concerne la synchronisation des questionnaires techniques entre UPOV PRISMA et l'OCVV, l'OCVV et l'UPOV sont convenus de suivre trois phases pour le projet 3 :
- Phase 1 : Laitue et rosier février 2023;
 - Phase 2 : Déploiement de la méthode à d'autres plantes pilotes lorsque leurs principes directeurs d'examen UPOV sont en cours de révision (en 2023);
 - Phase 3 : Synchronisation entièrement automatisée de la section 5 du questionnaire technique (après 2023).

21. Un compte rendu sur l'état d'avancement de chaque projet sera présenté à la réunion EAM/1.

22. Les membres participants de la réunion sur les demandes électroniques sont invités à noter qu'un compte rendu sur les plans d'amélioration de la synchronisation du questionnaire technique de l'OCVV et de la facilité d'utilisation d'UPOV PRISMA sera présenté à la réunion EAM/1.

Couverture des principes directeurs d'examen : betterave sucrière

23. Il est rappelé que, lorsqu'un service participant utilise un questionnaire technique national pour le tableau des caractères pour une plante particulière, s'il n'existe pas de principes directeurs d'examen de l'UPOV, il est possible d'élaborer un questionnaire technique UPOV PRISMA spécifique pour cette plante, sous réserve de consulter les autres membres participants d'UPOV PRISMA et de respecter les principes directeurs d'examen, le questionnaire technique et les caractères de l'UPOV.

24. Il a été convenu lors de la réunion EAF/19 de modifier la procédure de consultation des membres participants d'UPOV PRISMA comme suit (voir le paragraphe 16 du document EAF/19/3 "Compte rendu") :

- 1) demande du service A pour une plante donnée (questionnaire technique du service A);
- 2) information des autres services participants dans UPOV PRISMA;
- 3) diffusion du questionnaire technique du service A pour savoir si les membres participants de l'UPOV qui utilisent les questionnaires techniques de l'UPOV pour tous les genres et espèces préfèrent :
 - a) utiliser le questionnaire technique du service A ou
 - b) continuer d'utiliser le questionnaire technique générique;
- 4) mise en œuvre du questionnaire technique du service A pour les membres de l'UPOV qui souhaitent l'utiliser (sous réserve des ressources disponibles).

25. Conformément à la procédure ci-dessus, plusieurs services peuvent mettre leur questionnaire technique à la disposition des autres membres participants de l'UPOV qui utilisent le questionnaire technique de l'UPOV pour tous les genres et espèces.

26. Conformément à la nouvelle procédure convenue à la réunion EAF/19, le questionnaire technique du Royaume-Uni pour la betterave sucrière a été distribué le 15 juin 2022 (circulaire E-22/089) aux membres participants de l'UPOV qui utilisent le questionnaire technique de l'UPOV pour tous les genres et espèces, pour savoir s'ils souhaitent utiliser le questionnaire technique du Royaume-Uni ou s'ils préfèrent continuer d'utiliser le questionnaire technique générique.

27. L'Afrique du Sud a exprimé le souhait d'utiliser le questionnaire technique du Royaume-Uni pour la betterave sucrière. La version 2.9 le prendra en considération.

28. Les membres participants de la réunion sur les demandes électroniques sont invités à noter que la nouvelle procédure proposée a été appliquée pour le questionnaire technique du Royaume-Uni pour la betterave sucrière et que, dans la version 2.9, l'Afrique du Sud utilisera également le questionnaire technique du Royaume-Uni pour la betterave sucrière, tel que précisé dans les paragraphes 23 et 27 du présent document.

PLANS POUR LA VERSION 2.9

Lancement de la version 2.9

29. Il est prévu de lancer la version 2.9 d'UPOV PRISMA en septembre 2023.

Plantes couvertes

30. Extension de la liste de plantes couvertes pour le Maroc comme suit :

Nom commun	Nom botanique	Questionnaire technique d'UPOV PRISMA
Courgette	Cucurbita pepo L.	TG/119/4 Corr.2
Haricot	Phaseolus vulgaris L.	TG/12/9 Rev.2
Laitue	Lactuca sativa L.	TG/13/x
Poivron, piment	Capsicum annuum L	TG/76/8
Porte-greffe de tomate	Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner; Solanum lycopersicum L. x Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner; Solanum lycopersicum L. x Solanum peruvianum (L.) Mill.; Solanum lycopersicum L. x Solanum cheesmaniae (L. Ridley) Fosberg; Solanum pimpinellifolium L. x Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner	TG/294/1 Rev.3
Tomate	Solanum lycopersicum L.	TG/44/11

Fonctions

31. Il est prévu d'introduire les fonctions suivantes dans la version 2.9 :

- dans UPOV PRISMA, message électronique de confirmation (soumis et reçu), ajouter un renvoi au service compétent;
- pour toutes les questions "cette question pourrait être confidentielle", remplacer la valeur par défaut actuelle "Non" par "Oui";
- voir les demandes en attente de l'acceptation du mandataire;
- définir les préférences en matière de notifications; et
- permettre aux utilisateurs de préciser le groupe de plantes.

32. *Les membres participants de la réunion sur les demandes électroniques sont invités à prendre note des projets concernant la version 2.9 mentionnés aux paragraphes 29 à 31 du présent document.*

PLANS POUR LA VERSION 2.10

Lancement de la version 2.10

33. La sortie de la version 2.10 d'UPOV PRISMA est prévue pour octobre 2023.

Couverture des membres

34. Les nouveautés suivantes concernant la couverture des membres de l'UPOV sont prévues pour la version 2.10 :

- Chine

Extension de la liste de plantes couvertes pour la Chine comme suit :

Nom commun	Nom botanique	Questionnaire technique d'UPOV PRISMA
Soja	Glycine max (L.) Merrill	TG/80/6
Kiwi	Actinidia Lindl.	TG/98/7
Tournesol	Helianthus annuus L.	TG/81/6
Tomate	Solanum lycopersicum L.	TG/44/11
Poivron, piment	Capsicum annuum L	TG/76/8
Anthurium	Anthurium Schott	TG/86/5
Guzmania	Guzmania Ruiz et Pav.	TG/182/4
Concombre, cornichon	Cucumis sativus L.	TG/61/7
Melon	Cucumis melo L.	TG/104/5
Morille	Morchella Dill. ex Pers.	Questionnaire technique national

La Chine automatisera les échanges de données relatives aux demandes entre UPOV PRISMA et son système de gestion des demandes.

- Brésil

Le Brésil a fait part de son intention de participer à UPOV PRISMA pour une série limitée de plantes. La liste finale n'a pas encore été arrêtée. Le Brésil automatisera les échanges de données relatives aux demandes entre UPOV PRISMA et son système de gestion des demandes.

Fonctions

35. Il est prévu d'introduire les fonctions suivantes dans la version 2.10 :

- améliorer la fonctionnalité de recherche; et
- facturation groupée sur demande.

PROJETS CONCERNANT LA VERSION 3.0

Lancement de la version 3.0

36. Il est prévu de lancer la version 3.0 d'UPOV PRISMA en 2024.

Couverture des membres de l'UPOV

37. Il sera possible de déposer des demandes auprès du Japon et du système de gestion électronique e-PVP Asie (voir le paragraphe 13 du document TC/57/9 "Coopération en matière d'examen").

Fonctions

38. Il est prévu d'introduire les fonctions suivantes dans la version 3.0 :

- migrer vers le Cloud pour une meilleure gestion des ressources au niveau infrastructurel et continuer d'appliquer les normes les plus élevées en matière de sécurité;
- mettre en œuvre la nouvelle configuration de l'écran pour Démarrer une nouvelle demande et Copier la demande;
- améliorer/réviser les noms botaniques et les traductions en allemand;
- recevoir une notification/alerte lorsqu'une modification est apportée au formulaire de demande ou au questionnaire technique pour la GB;
- accessibilité des PDF; et
- menu flottant pour les chapitres dans le formulaire créé.

Calendrier

39. La mise en œuvre de la version 3.0 se fera en quatre phases :

- Phase 1 – Lot de travaux 1 : Migration vers le cloud et création de formulaires, numérotation et dénumérotation (de février 2023 à décembre 2023).
- Phase 2 – Essais et correction du lot de travaux 1 (janvier 2024).
- Phase 3 – Lot de travaux 2 Intégration avec l'application existante et le tableau de bord (décembre 2023 – mars 2024).
- Phase 4 – Essais et correction du lot de travaux 2 (avril 2024).

40. Les membres participants de la réunion sur les demandes électroniques sont invités à prendre note des projets concernant les versions 2.10 et 3.0 mentionnés aux paragraphes 33 à 39 du présent document.

ÉVOLUTION POSSIBLE

Champ d'application

41. Les membres de l'Union ci-après ont fait part de leur intention de participer à UPOV PRISMA à une date ultérieure : Bosnie-Herzégovine, Égypte, Nicaragua, Ouzbékistan, République-Unie de Tanzanie et Singapour. Le Bureau de l'Union consultera les membres de l'Union concernés pour discuter de leurs exigences et de leur calendrier concernant leur participation à UPOV PRISMA.

Convivialité de l'outil

42. Il a été convenu à la réunion EAF/19 que les éléments suivants seraient envisagés après 2022 afin d'améliorer la convivialité d'UPOV PRISMA :

- ajout de caractères ne figurant pas dans le questionnaire technique de l'UPOV à la section 7 du questionnaire technique plutôt qu'à la section 5 (voir le paragraphe 19 du document EAF/17/3 "Compte rendu");
- questionnaires techniques propres à certaines plantes au-delà des principes directeurs d'examen (voir le paragraphe 18 du document EAF/16/3 "Compte rendu").

Nouvelles fonctions

43. La mise au point éventuelle des nouvelles fonctions suivantes sera étudiée :

- transfert groupé (pour le maïs, Royaume-Uni);
- traduction automatique (voir le paragraphe 18 du document EAF/16/3 "Compte rendu");
- informations sur la coopération en matière d'examen DHS (DART pour DUS Arrangement Recommendation Tool en anglais) (voir le paragraphe 18 du document EAF/16/3 "Compte rendu").

44. Les membres participants de la réunion sur les demandes électroniques sont invités à prendre note de l'évolution possible d'UPOV PRISMA dont il est rendu compte dans les paragraphes 41 à 43 du présent document.

[Fin du document]